

Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

<https://www.jeunesmagistrats.fr/v2/Compte-rendu-de-l-AG-du-14-juin.html>

Compte rendu de l'AG du 14 juin 2008

- Nos activités - Réflexions/Débats -

Date de mise en ligne : samedi 14 juin 2008

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

La responsable de pôle rappelle que cette année a été marquée par l'organisation d'une grande journée de débats menée en partie en collaboration avec l'UJA et qui a pu être organisée dans les locaux de la Sorbonne le 08/03/2008. Cette journée de débats a été un succès réunissant ainsi une cinquantaine de personnes. Les thèmes abordés ont été d'une part les peines planchers et dans un deuxième temps un débat sur la formation, celui-ci étant intitulé faut-il être avocat avant d'être magistrat ?

Pour l'année prochaine une autre journée de débats devrait pouvoir être organisée. Les thèmes à l'étude portent sur le sens de la peine, ou encore sur les questions de formation des magistrats (notamment peut on être jeune et magistrat ?)

De manière périodique seront organisées des rencontres informelles entre magistrats afin que chacun profite de cet espace de parole pour pouvoir parler des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions qu'elles soient humaines, ou pratiques. Une supervision d'un psychologue ou psychiatre pourrait être sollicitée.

Le pôle formule le voeu que sur le long terme puisse être constituée une base de données sur différents thèmes juridiques d'actualité qui permettrait à l'association d'être plus réactive dans les réponses à donner chaque fois que le thème se trouve sous les feux de l'actualité.

Michael HUMBERT, membre du conseil d'administration présente le projet des assises de la justice qui devrait se dérouler pendant le cours de l'année 2008/2009.

L'objet de ce projet est de permettre une remise en cause des pratiques professionnelles des magistrats. Dans un premier temps il s'agirait de répertorier ces mauvaises pratiques puis dans un second temps proposer ce qui seraient les bonnes pratiques. Il y aurait ainsi deux temps dans l'organisation de ces assises : Une première réunion pourrait se tenir dans six mois afin de permettre une réflexion sur les mauvaises pratiques. Celle-ci pourrait se dérouler dans une salle des pas perdus d'un grand tribunal des ateliers étant prévus pour chaque fonction. Dans chaque atelier se trouverait des représentants des magistrats de la fonction ainsi que les partenaires habitués à travailler avec cette fonction. Six mois plus tard ces différents groupes de travail se retrouveraient à nouveau pour réfléchir sur les bonnes pratiques à diffuser, celles qui viendraient justement en solutions des mauvaises pratiques identifiées précédemment.